

République Française

Département de l'Yonne

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 24 juillet 2024 à 20 heures
Convocation du 19 juillet 2024

Sous la présidence de : Franck LAROCHE, Maire,
Membres : Louis ALEKSANDROSKI, Adjoints
Sabine ALEKSANDROSKI, Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT,
Maxime DAL DEGAN, Sylvain JACQUINOT, Christophe MILCENT,
Marjorie MOLUSSON conseillers municipaux.
Absente excusée : Nathalie OUDIN (pouvoir à Maxime DAL DEGAN)
Absent non excusé : Firmin MAURICE
Secrétaire de séance : Maxime DAL DEGAN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2024,
- Nomination du secrétaire de séance,
- Contrat de travail de l'animatrice,
- Mise à disposition de l'animatrice à la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs,
- Orange – Redevance d'occupation du domaine public – Exercice 2024
- Questions et informations diverses.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. Maxime DAL DEGAN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 27/2024 **Contrat de travail de l'animatrice**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'embauche d'un adjoint d'animation contractuel est nécessaire pour assurer l'aide à l'instituteur durant le temps scolaire et le périscolaire.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'embaucher Madame Angéline MORANDI en tant qu'adjoint d'animation contractuel à temps non complet, pour un temps de travail hebdomadaire de 32/35^{ème} et percevra une rémunération correspondant à l'échelon 1 de l'échelle C1 à compter du 02 septembre 2024 et jusqu'au 03 novembre 2024 inclus,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette embauche.

Délibération n° 28/2024
Mise à disposition de l'animatrice à la
communauté de communes Chablis Villages et Terroirs

Monsieur le Maire fait part au conseil que la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs exerce la compétence des services périscolaires. A ce titre le Président sollicite la mise à disposition de l'animatrice en charge du périscolaire.

Le conseil après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition de l'animatrice pour l'année scolaire 2024/2025 avec la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs.

Délibération n° 29/2024
Orange – Redevance d'occupation du domaine public
Exercice 2024

Monsieur le Maire fait part au conseil que la commune peut facturer à Orange une redevance annuelle pour occupation du domaine public pour les artères aériennes, les artères en souterrain et l'emprise au sol. Le décret n° 97-683 au 30 mai 1997 a défini les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52. Pour l'année 2024 les tarifs sont les suivants : artères aériennes 64,36 € le km, artères en souterrain 48,27 € le km, emprise au sol 32,18 € le m².

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le montant de la redevance pour l'année 2024 à 64,36 € le km d'artère aérienne soit pour 2,422 km un montant de 155,88 €, à 48,27 € le km d'artère en souterrain soit pour 5,666 km un montant de 273,50 € et à 32,18 € le m² d'emprise au sol soit pour 0,5 m² un montant de 16,09 €,

CHARGE Monsieur le maire d'établir le titre de recette d'un montant total de 445,47 € (quatre cent quarante-cinq euros et quarante-sept centimes) à imputer au C/70323.

Comptes-rendus des commissions

- Madame Sabine Aleksandroski informe le conseil que dernier le jury du concours des villes et villages fleuris de l'Yonne est passé dans la commune le 15 juillet dernier. La visite a été plutôt satisfaisante et de nombreux conseils ont été prodigués.
- En ce qui concerne le 14 juillet, Monsieur Louis Aleksandroski fait part que celui-ci s'est plutôt bien passé malgré les quelques aléas qui ont ponctué l'organisation.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire fait part que le mur du cimetière a été réparé suite au sinistre intervenu en avril dernier.
- Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité de vendre le bâtiment de l'ancienne poste. Les remises en état successives coûtent plus que les loyers ne rapportent.

- Monsieur le maire a sollicité l'entreprise DROMBRY pour deux devis : le premier pour la remise en état des deux pilasses du grand portail du cimetière, le second pour une intervention sur la toiture de la mairie. En effet lors d'un épisode de grand vent le 29 juin dernier une faîtière a été endommagée.
- La société qui a géré la remise en état du pont interviendra en septembre ou octobre (hors période de vendanges) pour remédier aux désordres qui sont apparus.
- Monsieur le Maire fait part que le passage de l'éclairage public en LED est prévu pour 2025. Trois points lumineux vont être rajoutés (1 au carrefour du chemin des Vareilles et du chemin de Paradis, 1 sur le chemin de Paradis et 1 route d'Avallon). Pour ces travaux la commune va bénéficier du Fonds Vert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.